

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS ET DE VENTE

- ETS MOREL -

Article 1 – Objet

La société ETS MOREL est spécialisée dans la découpe laser, la chaudronnerie, la tôlerie et le pliage CN. Elle propose à ce titre des prestations et la réalisation de produits sur mesure.

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties relatives aux prestations fournies par la société ETS MOREL et à la vente de produits y afférents, au client, personne physique ou morale, ayant requis les compétences d'ETS MOREL pour la réalisation de toutes prestations et/ou vente, dans le cadre de son activité professionnelle (ci-après le « Client »).

Le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepter sans réserve les présentes conditions générales, lesquelles constituent les conditions essentielles et déterminantes de la relation contractuelle entre les parties et prévalent sur toutes conditions générales d'achat et tout autre document émanant du Client, quels qu'en soient les termes. Ainsi, toute commande passée par le Client implique l'accord définitif et irrévocable du Client sur l'ensemble des conditions générales présentées ci-après.

Le fait qu'ETS MOREL ne se prévale pas à un moment quelconque d'une prérogative reconnue par les présentes conditions générales ne saurait être interprété comme valant renonciation par cette dernière à se prévaloir ultérieurement de la prérogative correspondante.

La nullité en tout ou partie d'une clause des présentes conditions générales serait sans influence sur le reste de cette clause et l'ensemble des conditions générales.

Article 2 – Formation du contrat

Toute prestation ou vente de produits fait l'objet préalablement d'un devis écrit détaillant les prestations et/ou les produits vendus ainsi que les tarifs proposés par ETS MOREL, valable 60 jours à compter de sa date d'émission, sauf indication contraire.

Les prix et renseignements portés sur les catalogues, prospectus, tarifs et site internet ne sont donnés qu'à titre indicatif par ETS MOREL qui se réserve le droit d'apporter, à tout moment, et sans préavis, toute modification, seuls les devis faisant foi.

Le contrat est réputé formé au moment où ETS MOREL réceptionne le devis signé et accepté dans toutes ses dispositions par le Client, par courrier postal, fax ou courrier électronique.

Toutefois, la bonne exécution du contrat peut être subordonnée à la constitution de garanties de la part du Client.

En outre, il appartient au Client de transmettre tous documents et informations nécessaires à ETS MOREL pour l'accomplissement de ses prestations (plans, indications techniques, spécifications, etc...)

Toute modification de la commande par le Client ne sera prise en compte que si elle est parvenue à ETS MOREL par écrit au moins quarante-huit (48) heures après la réception de l'acceptation du devis et que si elle ne se heurte à aucun obstacle technique et/ou contrainte de délais.

Les modifications postérieures à la commande pourront :

- provoquer un surcoût qui sera indiqué au Client pour acceptation ;
- provoquer un retard de livraison de la commande en cause.

Aucune annulation ne sera possible après acceptation du devis par le Client.

Article 3 – Engagements et responsabilité du Client

Le Client s'engage à collaborer activement à la bonne réalisation des prestations en transmettant à ETS MOREL, en temps utile, des informations justes et sincères et l'ensemble des données et documents nécessaires à l'avancée du projet. Il s'engage à prévenir ETS MOREL de tout changement concernant les données fournies. Il sera seul responsable des éventuels dysfonctionnements ou retards qui pourraient résulter d'informations erronées.

Dans le cas où le Client souhaiterait apporter des modifications au projet après démarrage, il devra obtenir l'accord préalable d'ETS MOREL, étant entendu que si ces modifications impliquent une charge de travail et/ou des frais supplémentaires pour ETS MOREL, elles seront facturées au Client en sus du devis initial.

Le Client déclare et atteste être titulaire des droits de propriété intellectuelle nécessaires sur les éléments fournis à ETS MOREL pour la réalisation de ses prestations, et garantit ETS MOREL contre toute action de tiers relatives aux éléments et données fournies, seule la responsabilité du Client pouvant être recherchée à ce titre.

Le Client s'engage à régler, dans les délais convenus, les sommes dues à ETS MOREL.

Le Client désignera une personne qui sera l'interlocuteur privilégié d'ETS MOREL pour suivre l'évolution du projet. En cas d'absence, le Client désignera dans les plus brefs délais un remplaçant, afin de ne pas pénaliser l'avancée du projet.

Article 4 – Engagements et responsabilité d'ETS MOREL

ETS MOREL s'engage, au titre d'une obligation de moyens, à consacrer le temps et les moyens humains, produits et techniques nécessaires à la réalisation des prestations choisies par le Client et à les exécuter de manière professionnelle et conformément aux règles de l'art et sous réserve du bon accomplissement par le Client de ses propres obligations. En aucun cas, ETS MOREL ne pourra être tenu responsable pour les besoins que le Client n'a pas exprimés.

ETS MOREL s'engage à informer de manière régulière le Client de l'avancée du projet et de toute difficulté dont il aurait connaissance au fur et à mesure et des conséquences, notamment en termes de délai et/ou de coût, dont il pourrait en résulter.

Article 5 – Délais de réalisation et/ou de livraison

Les délais de réalisation des prestations et/ou de livraison des produits indiqués sur le devis ne sont donnés qu'à titre indicatif, sauf mention contraire.

Par conséquent, les retards imputables à ETS MOREL, notamment mais non exclusivement en raison de l'impossibilité de faire fonctionner l'entreprise dans des conditions normales, le manque de matières nécessaires aux fabrications, l'impossibilité de livrer ou faire livrer, la force majeure ou des événements tels que intempéries, grèves, guerres, réquisitions, incendies, inondations et plus généralement tous les cas de survenance de tout fait entraînant un chômage total ou partiel pour ETS MOREL ou ses fournisseurs, ne sauraient engager la responsabilité d'ETS MOREL ni donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver la révision du prix ou l'annulation ou le refus de la commande par le Client. En outre, il est rappelé que toute modification à la demande du Client pourra entraîner un report des délais. Enfin, la responsabilité d'ETS MOREL ne pourra pas être engagée en cas de non-respect de ses obligations contractuelles par le Client.

Article 6 – Modalités de livraison et réception

6.1. Pour les prestations

À l'issue de la phase de réalisation, ETS MOREL livrera les prestations au Client sous la forme convenue avec ce dernier.

Après livraison, le Client dispose d'un délai maximum de trois (3) jours pour faire connaître ses observations, par courrier électronique, sauf disposition contraire.

À défaut d'observation ou de demande de modification par le Client dans le délai susvisé, les prestations seront réputées valablement réceptionnées par le Client et la responsabilité d'ETS MOREL ne pourra plus être engagée pour non-conformité.

6.2. Pour les produits vendus

➤ Transport et transfert des risques

Le transport des produits jusqu'au lieu désigné par le Client est assuré par un transporteur, à la charge et aux risques du Client, à compter de la mise à disposition des produits audit transporteur, dans les locaux d'ETS MOREL, sauf mention contraire expresse.

ETS MOREL peut prendre le transport à sa charge si cela est précisé dans la commande.

Il appartiendra donc au Client de formuler toute réserve directement au transporteur dans les formes et délais requis pour tout litige de transport.

➤ Réception des produits

Les réclamations concernant la qualité et/ou la quantité des produits livrés, à l'exclusion de tout litige lié au transport, ne sont recevables que si elles sont formulées par écrit par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de trois (3) jours suivant l'arrivée des produits à destination et, le cas échéant, avant toute utilisation, incorporation et/ou transformation par le Client ou par un tiers.

Il appartient au Client de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés, ainsi que la référence de la commande, les références, les quantités des produits concernés et la nature du défaut invoqué.

Aucun retour de produits ne pourra être effectué par le Client sans l'accord préalable exprès et écrit, d'ETS MOREL.

En cas d'accord, les produits devront être retournés dans un délai de sept (7) jours ouvrés à compter de la date de l'accord, en l'état et dans leur emballage d'origine ou dans un emballage identique à celui de l'expédition.

Toute marchandise retournée abîmée, dégradée, incomplète ou non conforme au bon de retour ne sera pas prise en compte.

Les frais de retour ne seront à la charge d'ETS MOREL que dans le cas où un vice apparent, ou des manquants, est effectivement constaté par ETS MOREL.

Seul le transporteur choisi par ETS MOREL est habilité à effectuer le retour des produits concernés.

Lorsque, après contrôle, un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par ETS MOREL, le Client ne pourra demander à ETS MOREL que le remplacement des produits non-conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants aux frais d'ETS MOREL, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande.

La réclamation effectuée par le Client dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas le paiement par le Client des produits concernés.

6.3. Tolérances

Il est rappelé que les tolérances admissibles en termes de quantité et de qualité sont indiquées dans le devis.

Elles ne pourront pas donner lieu à refus de la commande, réduction, demande de remboursement ou de prise en garantie par le Client.

Article 7 - Réserve de propriété sur les produits vendus

ETS MOREL SE RESERVE LA PROPRIETE DES PRODUITS VENDUS JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT DU PRIX PAR LE CLIENT.

Pendant la durée de la réserve de propriété en tant que dépositaire, les risques ayant été transférés dans les conditions visées ci-dessus, le Client devra assurer les produits contre tous les risques de dommages ou de responsabilités, et notamment souscrire une assurance de responsabilité du fait des produits.

Le Client s'interdit en outre de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété desdits produits. En cas de revente, il s'engage à céder à ETS MOREL ses créances sur les sous-acquéreurs à concurrence des sommes dues.

En cas de non-paiement de l'intégralité ou d'une fraction de l'une quelconque des échéances convenues pour le prix, et quinze (15) jours après une mise en demeure par lettre recommandée restée infructueuse, en tout ou en partie, les produits devront être mis à la disposition immédiate d'ETS MOREL, à moins que celle-ci n'exige le retour des produits aux frais du Client. Cette revendication pourra être faite par tout moyen - lettre recommandée, télécopie, sommation d'huissier, inventaire contradictoire etc... - aux frais, risques et périls du Client. Le contrat de vente sera résolu de plein droit, sans que cela n'ait d'effet sur le contrat de prestation de services déjà réalisées. En toute hypothèse, les sommes déjà versées par le Client au titre de la vente des produits demeureront acquises à ETS MOREL à titre de premiers dommages-intérêts et sous réserve de tous autres.

Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle au transfert au Client des risques de pertes et de détérioration des produits vendus dans les conditions définies à l'article 6.2 des présentes, ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

Article 8 – Tarifs et paiement

8.1. Tarifs

Les différentes prestations et la vente des produits sont facturées selon les tarifs indiqués dans le devis. Ils s'entendent en Euros, net et hors toutes taxes et droits.

8.2. Paiement

Le Client s'engage à verser un acompte de 30% du prix total à la commande, le solde étant facturé à la date de livraison des prestations et/ou des produits vendus, selon les indications portées dans le devis. Le non-paiement de l'acompte suspend l'exécution de la commande et rend responsable le Client des retards engendrés. Les factures sont payables dans un délai de 45 jours par virement bancaire ou par chèque à l'ordre d'ETS MOREL.

Les paiements anticipés ne font pas l'objet d'escompte, sauf convention particulière.

En cas de retard de paiement total ou partiel, pour quelque cause que ce soit, il sera fait application d'une pénalité de retard d'un montant équivalent à celui de trois fois le taux d'intérêt légal, sans qu'un rappel soit nécessaire conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce.

Il sera également fait application au Client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé à 40 Euros. Toutefois, dans l'hypothèse où les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à 40

Euros, ETS MOREL pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

En cas de défaut de paiement, ETS MOREL se réserve le droit de suspendre toute prestation ou toute livraison jusqu'au complet règlement de toutes les factures en cours ou de résilier les commandes en cours.

Article 9 - Droits de propriété intellectuelle

Le Client est et reste le seul et unique titulaire des droits de propriété intellectuelle afférents aux documents qu'il remet à ETS MOREL pour la réalisation de ses prestations.

Aussi, les documents remis à ETS MOREL seront restitués au Client sur simple demande ou au plus tard à l'issue de la commande.

Les prototypes et plans réalisés par ETS MOREL sur indications techniques du Client deviennent la propriété de ce dernier après paiement complet des sommes dues à ETS MOREL, et ce sans rémunération complémentaire.

Ainsi, ETS MOREL cède au Client, de façon exclusive, pour le monde entier et toute la durée légale de protection des droits d'auteur, les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation afférents à ces éléments.

Le Client sera donc libre de les reproduire, les modifier, les utiliser en l'état ou sous une forme modifiée, en intégralité ou en partie, les adapter et les commercialiser sans qu'ETS MOREL ne puisse revendiquer des droits ou une quelconque contrepartie financière.

Il a toutefois été convenu qu'ETS MOREL peut faire référence aux prestations réalisées et aux produits fabriqués pour le compte du Client pour la promotion de son activité, sous réserve de ne pas divulguer des informations confidentielles.

Article 10 – Garantie contre les vices cachés

Les produits vendus sont garantis contre les vices cachés pendant une durée de trente (30) jours à compter du jour de leur livraison.

En toute hypothèse, il est précisé que cette garantie ne s'appliquera pas dans les cas suivants :

- en cas d'une utilisation des produits non conforme à leur finalité, aux usages et/ou aux recommandations d'ETS MOREL ;
- en cas de modification du produit susceptible d'avoir porté atteinte à son intégrité ou ses performances ;
- en cas de réparation du produit ou toute intervention par un tiers ;
- en cas de mauvaises conditions de stockage ou de manipulation non adaptées des produits.

La présente garantie ne concerne que les vices cachés. Le Client étant un professionnel, le vice caché s'entend d'un défaut de réalisation du produit le rendant impropre à son usage et non susceptible d'être décelé par le Client avant son utilisation.

Au titre de la garantie des vices cachés, ETS MOREL ne sera tenue qu'à la remise en état ou au remplacement, sans frais, des produits défectueux, sans que le Client ne puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit, ou à la résolution de la vente.

Tout incident en cours de garantie doit être signalé immédiatement à ETS MOREL

Article 11 – Responsabilité

LE CLIENT EST SEUL RESPONSABLE DES DOMMAGES, DIRECTS ET INDIRECTS, QUI POURRAIENT ETRE PROVOQUES PAR L'UTILISATION DES PRODUITS.

En aucun cas ETS MOREL ne pourra être tenue responsable pour tous préjudices matériels et/ou indirects, et notamment mais non limitativement pertes de profit, de production, d'exploitation... causés au Client.

Le Client renonce à tous recours contre ETS MOREL pour obtenir réparation des conséquences pécuniaires de tous préjudices causés à des tiers et indemniser ETS MOREL de toutes réclamations de tiers liées, directement ou indirectement, à l'exécution de la commande.

En toute hypothèse, dans les cas où la responsabilité d'ETS MOREL pourra être recherchée conformément aux dispositions du présent article, la responsabilité d'ETS MOREL sera strictement limitée, toutes causes confondues, au montant dû par le Client à ETS MOREL pour les prestations réalisés et/ou les produits vendus au titre de la commande litigieuse.

Article 12 – Confidentialité

Les Parties s'engagent à ne pas divulguer les informations confidentielles de l'autre partie dont elles ont pu avoir à connaître dans le cadre de l'exécution des prestations d'ETS MOREL et/ou pour l'application des présentes.

En particulier, les Parties s'engagent à respecter strictement cette confidentialité et à ne communiquer à quiconque la moindre information non publique dont elles auraient connaissance, tant pendant la durée du contrat qu'après son expiration.

N'est pas considérée comme confidentielle l'information publiquement disponible à l'époque de la divulgation ou qui devient ultérieurement disponible sans manquement de l'une des Parties à son obligation de confidentialité ou légitimement obtenue d'un tiers sans qu'il y ait eu violation par ce dernier d'un accord de confidentialité concernant cette information.

Article 13 – Force Majeure

La responsabilité d'ETS MOREL ne pourra être recherchée pour tout retard ou manquement contractuel résultant d'un cas de force majeure. L'exécution des obligations incombant à ETS MOREL sera suspendue par la survenance d'un événement constitutif de force majeure au sens de la jurisprudence des tribunaux français. En ce cas, ETS MOREL informera dans les meilleurs délais et par écrit le Client de la durée de l'événement de force majeure et de ses conséquences prévisibles.

Article 14 – Droit applicable - Litiges

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.

EN CAS DE LITIGE ET APRES UNE TENTATIVE DE RECHERCHE D'UNE SOLUTION AMIABLE, COMPETENCE EXPRESSE EST ATTRIBUEE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DANS LE RESSORT DUQUEL SE SITUE LE SIEGE SOCIAL D'ETS MOREL, LORSQUE LE CLIENT A LA QUALITE DE COMMERÇANT, NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU LES PROCEDURES CONSERVATOIRES, EN REFERE OU SUR REQUETE.